JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DOCTRINALE

Cette fiche présente des outils disponibles en ligne pour un suivi régulier de l'actualité en matière de doctrine.

PLAN DE L'ARTICLE

1. La doctrine des sites institutionnels
2. L'actualité doctrinale dans les revues des bases de données
3. L'open access
4. Sites universitaires, associations, blogs
5. Les réseaux sociaux

Les revues permettent d'obtenir rapidement des commentaires de textes officiels (normatifs ou jurisprudentiels) ainsi que des études doctrinales sur des thématiques spécialisées. La consultation des derniers sommaires, quel que soit le support (papier ou en ligne) est une bonne manière de s'informer des dernières études doctrinales parues.

Pour **les ouvrages**, ce sont les sites des éditeurs que l'on consultera pour surveiller leurs dernières parutions.

Les bibliothèques peuvent aussi avoir mis en place des outils valorisant leurs dernières acquisitions.

- La bibliothèque Cujas propose sur son site une collection thématique **Nouveautés Cujas** dans laquelle ses nouvelles acquisitions sont classées par branches du droit. Il est possible enfin d'enregistrer une requête dans son catalogue afin de se faire envoyer périodiquement les nouveaux résultats par mail ou par flux RSS.
- La bibliothèque **Sainte Barbe** propose sur son site un lien vers des bibliographies notamment en Droit.
- L'Université Panthéon-Assas propose, dans un onglet consacré à la **recherche**, un accès vers les colloques, thèses et mémoires soutenus à l'Université.
- Le **Sudoc** permet aussi de s'informer sur les nouvelles entrées dans les catalogues des bibliothèques universitaires.

Nous vous présentons ici quelques sources concernant plus particulièrement la doctrine, qui sont à compléter avec les sources indiquées dans la fiche **Suivre l'actualité sur une thématique spécialisée** en fonction de vos centres d'intérêt.

1. La doctrine des sites institutionnels

- Le site du **Conseil Constitutionnel** donne accès à :
 - **des commentaires des décisions**
 - la revue les **nouveaux cahiers du Conseil Constitutionnel**
 - la revue **titre VII**

- Le site du **Conseil d'État** permet de consulter :
 - Des **colloques et conférences** (vidéos, dossiers, programmes)
 - Des **études et des guides**
 - La **Lettre de la justice administrative**
 - Des **analyses de jurisprudence**
 - Des **dossiers thématiques**

- Le site de la **Cour de Cassation** met en ligne :
 - Des **rapports annuels**
 - Des **bulletins des arrêts**, récemment enrichis de liens vers les commentaires au rapport annuel
 - Des **lettres des chambres** (sélection commentée de décisions)
 - Des **études**
 - Des **colloques** (programmes, vidéos, calendrier)
 - Des **panoramas annuels de jurisprudence**

- Le site du **Sénat** offre un accès à :
 - Des **lettres d'information**, les "Nouvelles du Sénat" et "Sénat Hebdo", ainsi qu'un **outil de veille parlementaire**, qui informent des publications de nouveaux documents parlementaires sur le site, tels que les nouveaux rapports parlementaires diffusés ou les projets et propositions de loi déposés en texte intégral.
 - Des **rapports** (flux RSS)
 - Des **études de législation comparée**
 - Des **actes de colloques**

- Le site du **CESE** (Conseil économique social environnemental) permet de se **tenir informé des derniers travaux adoptés**.
- Le site **Vie-publique.fr** propose un accès à la **bibliothèque des rapports publics**, l'ensemble des rapports produits et mis à disposition par les acteurs publics français.
- Les **autorités administratives indépendantes** (CNIL, AMF, défenseur des droits...) produisent également de la doctrine institutionnelle.

2. L'actualité doctrinale dans les revues des bases de données

Outil transversal, **Le Doctrinal** (**fiche Jurisguide**) décrit les articles de plus de 300 revues dont 160 vivantes, majoritairement françaises mais aussi étrangères, depuis 1993 (variable selon les titres), ainsi que de mélanges. La base propose des alertes sous réserve de la création d'un compte personnel (faire la demande par le formulaire de contact).

Les autres bases françaises suivantes proposent du contenu doctrinal et pour certaines des outils de veille qui nécessitent généralement la création d'un compte personnel :

- **CAIRN** : 33 revues de droit d'éditeurs privés ou institutionnels (alertes sur site ou par mail)
- **Dalloz.fr** : 35 revues. Les sommaires des revues Dalloz sont librement accessibles pour l'année en cours et l'année précédente sur **Dalloz Revues**. (Aucun outil de veille)
- **Navis (Editions Francis Lefebvre)** : 16 revues (réception des sommaires ou des nouveaux résultats d'une requête par mail)
- **Lextenso** : 26 revues (réception des sommaires par flux RSS, réception des nouveaux résultats d'une requête par mail)
- **Lexis 360 Intelligence** : 45 revues (réception des sommaires ou des nouveaux résultats d'une requête par mail)
- **Lamyline** : 30 revues (réception des sommaires ou des nouveaux résultats d'une requête par mail)
- **Lexbase** : 17 revues (outils de veille sous réserve de la création d'un compte personnel)

Les bases étrangères, très nombreuses, proposent également du contenu doctrinal et selon le cas des services de veille :

- **Plateformes d'éditeurs**, comme **Cambridge Core** (alertes sur les revues) ou **Oxford academic Journals**
- **Bases proposant du contenu doctrinal issu de plusieurs éditeurs**, comme **Jstor**, **HeinOnline**, **Wilson Index to legal periodicals and books** ou **LegalTrac**

3. L'open access

Deux plateformes pour consulter des articles en OpenAccess

- Créé en 2001 par le CNRS, **Hyper articles en ligne** (**HAL**) donne accès gratuitement au texte intégral de publications scientifiques (articles, thèses), dont des publications juridiques. La création d'un compte personnel permet d'enregistrer ses requêtes et se faire envoyer les nouveaux résultats par mail.
- **OpenEdition Revues**, donne accès à 17 revues juridiques.

Les moteurs de recherche

- **ISIDORE**, moteur de recherche en sciences humaines et sociales, permet également de se faire envoyer les derniers résultats d'une requête par mail ou par flux RSS.
- **Base** ou **Core** sont des moteurs qui moissonnent un nombre très conséquent de ressources en libre-accès dans le monde entier (pour la France : Gallica, HAL, OpenEdition, Persée etc.). La création d'un compte personnel sur la plateforme de Base permet de se faire envoyer les derniers résultats d'une requête par mail ou par flux RSS.
- Emmanuel Barthe (**precisement.org**) propose une sélection de **revues juridiques** en accès gratuit.

Voir aussi la fiche : **Où trouver de la doctrine en accès ouvert ?**

4. Sites universitaires, associations, blogs

Les sites de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ils permettent de suivre les nouveaux appels à contributions, colloques et journées d'études, ainsi que des dernières parutions académiques.

- Le **portail universitaire du droit** permet de s'informer des dernières parutions, colloques, conférences, journées d'étude dans tous les domaines du droit. Sa rubrique **Actualités : rester informé** propose un service de veille (newsletters, flux RSS, Twitter) pour de très nombreux domaines du droit.
- **Calenda**, le Calendrier des sciences humaines et sociales (OpenEdition) diffuse des appels à contribution, annonces de colloques, journées d'étude, séminaires, bourses, etc. Les recherches dans cette base génèrent un flux RSS permettant de mettre sous surveillance un type précis d'événement.
- Les sites des laboratoires de recherche peuvent relayer leurs publications et événements.

Associations, sociétés savantes

Il est aussi possible de s'informer en consultant le site de certaines associations. Pour les identifier, consulter l'**annuaire des sociétés savantes**, sur le site du Portail universitaire du droit. A titre d'exemples :

- L'**AFDA** (Association Française pour la Recherche en Droit Administratif)
- L'association **Droit et Commerce**
- Le **réseau francophone de droit international** (RFI)
- La **Société Française pour le Droit International** (SFDI)
- L'**association Henri Capitant des amis de la culture juridique française**.

Blogs juridiques

Certains **blogs** assez bien documentés proposent une newsletter des dernières actualités et publications. Ils informent aussi quant à la tenue de prochains colloques. A titre d'exemples :

- **Liberté Libertés Chéries** blog de Roseline Letteron, Professeur de droit public à Sorbonne Université
- **Conflict of laws**, en droit international privé

De très nombreuses **listes de blogs juridiques**, émanant de professionnels du droit ou de chercheurs, existent en ligne. A titre d'exemples :

- La liste de la **Grande bibliothèque du droit**
- **Nouvelles.droit.org** : portail d'actualité de Droit.org., association de promotion de la diffusion du droit sur internet, il propose dans l'onglet **Blogs** une sélection de flux RSS de blogs juridiques.

Les carnets de recherche en ligne

Ils constituent un type spécifique de blogging scientifique académique. OpenEdition propose, à travers sa plateforme **Hypotheses**, 155 **carnets de recherche en droit**, dont de nombreux émanent de laboratoires et d'équipes de recherche.

5. Les réseaux sociaux

Les **réseaux sociaux** sont bien investis par les professionnels et chercheurs en droit, qui l'utilisent comme **un moyen de communication et de veille**.

Pour le monde académique, la consultation des **annuaires du Portail Universitaire du droit** permet d'identifier les acteurs (universitaires, docteurs, laboratoires, écoles doctorales et sociétés savantes) d'un domaine juridique ainsi que leurs canaux de communication.

A titre d'exemples :

- **Bluesky ou X** : le suivi d'un compte ou via des mots clés, des hashtags, est utile pour effectuer une veille doctrinale.
- **LinkedIn** : le suivi de personnalités, d'insitutions ou de centres de recherches tels que le **Centre Européen d'Etude et de Recherche Droit et Santé** (CEERD)
- Podcasts, vidéos : la chaîne **Youtube** de l'**UMR AMURE**

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.